

QUESTIONS SOCIALES

- Le revenu de solidarité active - (20pts)

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) est une prestation sociale versée par les départements et collectivités territoriales uniques (Cose; CTG) par le biais de la Caisse d'Allocations Familiales. Cette prestation a été créée en 2009 par le Gouvernement de F. Fillon en remplacement du Revenu Minimum d'Insertion (R.M.I.).

D'un montant individuel d'environ 500 euros par mois, cette prestation a pour but de lutter contre l'extrême précarité.

Cependant, cette prestation n'a pas la fonction d'un revenu universel puisqu'un certain nombre de conditions doivent être réunies pour son versement.

D'une part, cette prestation ne peut se cumuler avec l'Allocation pour le Retour à l'Emploi (A.R.E) ou avec un salaire. D'autre part, il est nécessaire d'avoir 26 ans minimum pour pouvoir prétendre à cette prestation sociale. Enfin, il faut être français ou citoyen d'un Etat membre de l'Union européenne. Les étrangers ne peuvent y prétendre que sous certaines conditions et notamment s'ils séjournent régulièrement sur le territoire. En cela fidèle au système de solidarité par répartition, il n'est pas nécessaire d'avoir déjà travaillé.